



# Communiqué fédéral - « L'école de la confiance » selon Blanquer

mercredi 20 février 2019, par [Bariaud](#)

**« L'école de la confiance » selon Blanquer**

La loi pour l'école de la confiance vient d'être examinée à l'Assemblée nationale. L'élément mis en avant dans ce texte est l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, mesure qui correspond aux revendications CGT, mais qui nécessite que soient prises en compte ses conséquences sur les finances publiques des collectivités et qui constitue un « cadeau » de 150 millions à l'enseignement privé.

Au fur et à mesure de l'élaboration de la loi puis lors du débat à l'Assemblée, le texte a évolué et devient au final une réforme qui modifie structurellement et idéologiquement le fonctionnement de l'école. Elle permettra ensuite de poursuivre les transformations par voie d'ordonnances.

Par exemple, elle introduit la création des établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant écoles maternelles, primaires et collèges d'un bassin de vie... Ce changement fondamental de l'organisation scolaire se fait par le biais d'un amendement de député-e-s LREM, sans aucune consultation des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves, des élus des communes. Amendement adopté par 35 voix pour contre 7 contre !

Les amendements ont permis d'ancrer durablement ce projet de loi dans une idéologie passéiste et autoritaire. Pour une grande partie des député-e-s et le ministre, l'école doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la nation et de la formation des élèves au seul profit de l'entreprise.

Il est significatif de voir que l'article 1 de ce projet de loi, logement oblige, visant à imposer un devoir de réserve aux personnels de l'Éducation nationale, a suscité deux jours de débats et autant d'amendements.

En plus de cet aspect idéologique, l'amendement proposé par Eric Ciampi et visant à mettre dans chaque salle de classe un drapeau, l'Europe et les paroles de la Marseillaise, apparaît aussi comme une mesure coûteuse et démagogique. En effet, parents, personnels des écoles, collèges et lycées connaissent bien les difficultés budgétaires pour équiper les établissements de matériel informatique fonctionnel et photocopieurs au point de verser des virements dans les LURBS.

En même temps que se déroule le vote de cette loi, le ministre poursuit les réformes en cours de Parcoursup, du lycée et du baccalauréat, des lycées professionnels, qui visent à baisser le nombre d'heures d'enseignement et à orienter et trier les élèves plus tôt.

Tout ceci va à l'encontre d'un projet d'école futur contre les inégalités, garantissant l'accès de toutes et tous à la connaissance et à l'émancipation.

Montréal, le 20 février 2019

Confédération Générale du Travail  
283 rue de Paris - 15030 Montréal Québec - Tél. 51 33 8218 00  
Montréal, 25 février 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.qc.ca](http://www.cgt.qc.ca)

La loi pour l'École de la confiance vient d'être examinée à l'Assemblée nationale. L'élément mis en avant dans ce texte est l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, mesure qui correspond aux revendications CGT, mais qui nécessite que soient prises en compte ses conséquences sur les finances publiques des collectivités et qui constitue un « cadeau » de 150 millions à l'enseignement privé.

Au fur et à mesure de l'élaboration de la loi puis lors du débat à l'assemblée, le texte a évolué et devient au final une réforme qui modifie structurellement et idéologiquement le fonctionnement de l'école. Elle permettra ensuite de poursuivre les transformations par voie d'ordonnances.

Par exemple, elle introduit la création des établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant écoles maternelles, primaires et collèges d'un bassin de vie... Ce changement fondamental de l'organisation scolaire se fait par le biais d'un amendement de député-e-s LREM, sans aucune consultation des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves, des élus des communes. Amendement adopté par 35 voix pour contre 7 contre !

Les amendements ont permis d'ancrer durablement ce projet de loi dans une idéologie passéiste et autoritaire. Pour une grande partie des député-e-s et le ministre, l'école doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la nation et de la

formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise.

Il est significatif de voir que l'article 1 de ce projet de loi, largement décrié, visant à imposer un devoir de réserve aux personnels de l'Éducation nationale, a suscité deux jours de débats et autant d'amendements.

En plus de cet aspect idéologique, l'amendement proposé par Éric Ciotti et visant à mettre dans chaque salle de classe un drapeau Français et Européen et les paroles de la Marseillaise, apparaît aussi comme une mesure coûteuse et démagogique. En effet, jeunes, parents, personnels des écoles, collèges et lycées connaissent bien les difficultés budgétaires pour équiper les établissements de matériel informatique fonctionnel, de photocopieurs ou pour mettre des verrous dans les toilettes.

En même temps que se déroule le vote de cette loi, le ministre poursuit les réformes en cours de Parcoursup, du lycée et du baccalauréat, des lycées professionnels, qui visent à baisser le nombre d'heures d'enseignement et à orienter et trier les élèves plus tôt.

Tout ceci va à l'inverse d'un projet d'école luttant contre les inégalités, garantissant l'accès de toutes et tous à la connaissance et à l'émancipation.

Montreuil, le 20 février 2019